

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : 3 H TaronNéant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 4 368
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX
	Salaires et traitements*				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 4 368
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG -4 368
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW -4 368

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3 H Taron

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	0	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 368	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-4 368	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

3H TARON

Société Anonyme

26, Boulevard Gay Lussac

13014 - MARSEILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

3H TARON

Société Anonyme

26, Boulevard Gay Lussac

13014 - MARSEILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société 3H TARON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3H TARON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Nicolas BOUGNIOT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 H Taron				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0026 26 BD Gay Lussac 13014 MARSEILLE				Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 4 4 9 2 0 9 1 3 0 0 0 9 4				Néant ☐ *			
				Exercice N clos le, 31/12/2022			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	662	CV	656	7
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	13 427	BG	13 427	0
		Autres immobilisations financières*	BH	4 446	BI	4 446	0
TOTAL (II)			BJ	18 535	BK	18 528	7
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 018 891	BY	3 018 891	0
		Autres créances (3)	BZ	24 670	CA		24 670
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités			CF	961	CG		961
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ	3 044 523	CK	3 018 891	25 632
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 063 058	1A	3 037 420	25 638
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 H Taron			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :552 800.....)		DA	552 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	-527 003
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-4 368
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	21 429
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 210
	Dettes fiscales et sociales		DY	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC	4 210	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	25 638	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 210
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 H Taron

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 368
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)					GD	
	Autres charges (12)					GE	0
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 368	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-4 368	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-4 368	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3 H Taron

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	0
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 368
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-4 368
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3H TARON

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Les montants sont exprimés en euro sauf précision)

FAITS MARQUANTS

Néant.

METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

La société applique les dispositions du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant. L'application de ce nouveau PCG n'a pas entraîné de changement dans les méthodes comptables appliquées par la société 3H TARON. Elles ont été appliquées avec le respect des principes de la permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. Par ailleurs un projet de dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel est envisagée à fin juin 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles figurent en valeur brute au bilan pour leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées détaillées ci-dessous, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Agencements, installations | 10 ans |
| - Matériel d'exploitation | 5 à 7 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Matériel et mobilier de bureau | 6 à 10 ans |

Les immobilisations financières sont inscrites pour le coût historique d'acquisition. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir ainsi que de l'utilité de détenir la participation.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

1. ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations financières	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Titres de participations	662			662
Prêts à la construction	13 427			13 427
Autres (dépôts et cautionnements)	4 446			4 446
TOTAL	18 535	-	-	18 535

Provision pour dépréciation	Montant au début de	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
sur titres de participations	656			656
TOTAL	656	-	-	656

2. ACTIF CIRCULANT

Les actifs circulants à 24 670 € dont Groupe convention de Trésorerie pour 24 109 €.

Créances	Montant au début de l'exercice	Variation de l'exercice	Montant fin d'exercice
Créances clients	3 018 891		3 018 891
TVA	560		560
Comptes courants	24 109		24 109
Autres	0		0
Total créances	3 043 561	0	3 043 561

Provisions sur créances	Montant au début de	Variation de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provision dépréciation créances clients	- 3 018 891		-3 018 891

3. CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 552 800 € divisé en 5 528 actions de 100 € chacune, entièrement libérées. Il est détenu à 99,89% par le groupe JSA HOLDING BV, filiale de BOLLORE.

Variation des capitaux propres	Montant au début de l'exercice	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Resultat de l'exercice	Montant fin d'exercice
Capital social ou individuel	552 800				552 800
Autres réserves					-
Report à nouveau	- 520 515		- 6 488		-527 002,98
Résultat de l'exercice	- 6 488		6 488	- 4 368	- 4 368,09
TOTAL	25 797	-	-	- 4 368	21 429

4. PROVISIONS

Néant

5. ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

Créances et dettes	Montant brut	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Etat des créances				
Prêts	13 427		13 427	
Autres immobilisations financières	4 446		4 446	
<i>Total créances liées à l'actif immobilisé :</i>	17 873	-	17 873	-
Clients douteux ou litigieux	3 018 891	3 018 891		
TVA	560	560		
Autres taxes	0	0		
Groupes et associés	24 109	24 109		
Débiteurs divers/autres créances	0			
<i>Total créances liées à l'actif circulant :</i>	3 043 561	3 043 561	-	-
Etat des dettes				
Dettes fournisseurs	4 210	4 210		
Convention de trésorerie				
<i>Total créances liées à l'actif circulant :</i>	4 210	4 210	-	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat (ventilation)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<u>Produits :</u>			
<u>Achats et charges externes :</u>			
Honoraires	- 2 992		
Frais bancaires	- 330		
Autres charges	- 1 046		
Résultat	- 4 368	-	-

INFORMATIONS DIVERSES

1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

2. EFFECTIFS

Néant

3. INTEGRATION FISCALE

3H TARON a opté pour l'intégration fiscale au sein du Groupe BOLLORE

Le cas échéant la charge d'impôt est supportée par 3H TARON comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts sont appréhendées par BOLLORE la société mère, BOLLORE SE au capital de 471 393 419,84 € dont le Siège social est situé à ODET 29500 ERGUE GABERIC

4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Au début de l'exercice		Acquisitions		Cessions		A la fin de l'exercice			
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Capital nbre de titres	% de détention
3H TARON COTE D'IVOIRE		655,53						655,53		
Association des employeurs de main d'oeuvre du Havre (A)		0,76						0,76		
Produgas International		1						1		
SCI De la rue des Héros (A)		3,05						3,05		
Société Normande des Entrepôts Frigorifiques (A)		1						1		
Transaimer (A)		1						1		
		662,34		0		0		662,34		

5. EVENEMENTS POST CLOTURE

Un projet de dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel est envisagée à fin juin 2023.

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées (selon la définition de IAS 24) en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

7. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

3 H T A R O N
Société anonyme au capital de 552.800 Euros
Siège social : 26, Boulevard Gay Lussac (13014) MARSEILLE
344 920 913 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION
(affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (4.368,09) € au report à nouveau déficitaire de (527.002,98) €. Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » est débiteur de (531.371,07) €.

Les capitaux propres s'élèvent à 21.428,93 € et sont toujours inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président Directeur Général
Eric AMAR



3 H T A R O N
Société anonyme au capital de 552.800 Euros
Siège social : 26, Boulevard Gay Lussac (13014) MARSEILLE
344 920 913 RCS MARSEILLE

COMPTES ANNUELS & ANNEXES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme
Le Président Directeur Général
Eric AMAR



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 H Taron Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0026 26 BD Gay Lussac 13014 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 4 9 2 0 9 1 3 0 0 0 9 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				31/12/2022	
				Brut	
				1	
				Amortissements, provisions	
				2	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB	AC
		Frais de développement *		CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
		Fonds commercial (1)		AH	AI
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	AO
		Constructions		AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
		Autres immobilisations corporelles		AT	AU
		Immobilisations en cours		AV	AW
		Avances et acomptes		AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
		Autres participations		CU	CV
		Créances rattachées à des participations		BB	BC
		Autres titres immobilisés		BD	BE
		Prêts		BF	BG
		Autres immobilisations financières*		BH	BI
TOTAL (II)				BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	BM
		En cours de production de biens		BN	BO
		En cours de production de services		BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis		BR	BS
		Marchandises		BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
		Autres créances (3)		BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	CE
		Disponibilités		CF	CG
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété :*				CR	
Immobilités :				Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>3 H Taron</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 552 800)	DA	552 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	-527 003
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-4 368
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 210
	Dettes fiscales et sociales	DY	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 210
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 638
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 210
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3H TARON

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Les montants sont exprimés en euro sauf précision)

FAITS MARQUANTS

Néant.

METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

La société applique les dispositions du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant. L'application de ce nouveau PCG n'a pas entraîné de changement dans les méthodes comptables appliquées par la société 3H TARON. Elles ont été appliquées avec le respect des principes de la permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. Par ailleurs un projet de dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel est envisagée à fin juin 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles figurent en valeur brute au bilan pour leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées détaillées ci-dessous, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Agencements, installations | 10 ans |
| - Matériel d'exploitation | 5 à 7 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Matériel et mobilier de bureau | 6 à 10 ans |

Les immobilisations financières sont inscrites pour le coût historique d'acquisition. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir ainsi que de l'utilité de détenir la participation.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

1. ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations financières	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Titres de participations	662			662
Prêts à la construction	13 427			13 427
Autres (dépôts et cautionnements)	4 446			4 446
TOTAL	18 535	-	-	18 535

Provision pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
sur titres de participations	656			656
TOTAL	656	-	-	656

2. ACTIF CIRCULANT

Les actifs circulants à 24 670 € dont Groupe convention de Trésorerie pour 24 109 €.

Créances	Montant au début de l'exercice	Variation de l'exercice	Montant fin d'exercice
Créances clients	3 018 891		3 018 891
TVA	560		560
Comptes courants	24 109		24 109
Autres	0		0
Total créances	3 043 561	0	3 043 561

Provisions sur créances	Montant au début de l'exercice	Variation de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provision dépréciation créances clients	- 3 018 891		-3 018 891

3. CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 552 800 € divisé en 5 528 actions de 100 € chacune, entièrement libérées. Il est détenu à 99,89% par le groupe JSA HOLDING BV, filiale de BOLLORE.

Variation des capitaux propres	Montant au début de l'exercice	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Resultat de l'exercice	Montant fin d'exercice
Capital social ou individuel	552 800				552 800
Autres réserves					-
Report à nouveau	- 520 515		- 6 488		-527 002,98
Résultat de l'exercice	- 6 488		6 488	- 4 368	- 4 368,09
TOTAL	25 797	-	-	- 4 368	21 429

4. PROVISIONS

Néant

5. ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

Créances et dettes	Montant brut	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Etat des créances				
Prêts	13 427		13 427	
Autres immobilisations financières	4 446		4 446	
<i>Total créances liées à l'actif immobilisé :</i>	17 873	-	17 873	-
Clients douteux ou litigieux	3 018 891	3 018 891		
TVA	560	560		
Autres taxes	0	0		
Groupes et associés	24 109	24 109		
Débiteurs divers/autres créances	0			
<i>Total créances liées à l'actif circulant :</i>	3 043 561	3 043 561	-	-
Etat des dettes				
Dettes fournisseurs	4 210	4 210		
Convention de trésorerie				
<i>Total créances liées à l'actif circulant :</i>	4 210	4 210	-	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat (ventilation)	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<u>Produits :</u>			
<u>Achats et charges externes :</u>			
Honoraires	- 2 992		
Frais bancaires	- 330		
Autres charges	- 1 046		
Résultat	- 4 368	-	-

INFORMATIONS DIVERSES

1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

2. EFFECTIFS

Néant

3. INTEGRATION FISCALE

3H TARON a opté pour l'intégration fiscale au sein du Groupe BOLLORE

Le cas échéant la charge d'impôt est supportée par 3H TARON comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts sont appréhendées par BOLLORE la société mère, BOLLORE SE au capital de 471 393 419,84 € dont le Siège social est situé à ODET 29500 ERGUE GABERIC

4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Au début de l'exercice		Acquisitions		Cessions		A la fin de l'exercice			
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Capital nbre de titres	% de détention
3H TARON COTE D'IVOIRE		655,53						655,53		
Association des employeurs de main d'oeuvre du Havre (A)		0,76						0,76		
Produgas International		1						1		
SCI De la rue des Héros (A)		3,05						3,05		
Société Normande des Entrepôts Frigorifiques (A)		1						1		
Transaimer (A)		1						1		
		662,34		0		0		662,34		

5. EVENEMENTS POST CLOTURE

Un projet de dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel est envisagée à fin juin 2023.

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées (selon la définition de IAS 24) en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

7. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.